



**Conseil d'administration
du Programme des Nations Unies
pour le développement
et du Fonds des Nations Unies
pour la population**

Distr. générale
27 juillet 2006
Français
Original : anglais

Deuxième session ordinaire de 2006

11-15 septembre 2006, New York

Point 3 de l'ordre du jour provisoire

Programmes de pays et questions connexes

Projet de programme des Seychelles (2007-2010)*

Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
Introduction	1	2
I. Analyse de la situation	2-8	2
II. Coopération passée et enseignements tirés de l'expérience.	9-11	4
III. Projet de programme	12-17	5
IV. Gestion, suivi et évaluation du programme	18-21	9
Annexe		
Cadre de résultats et d'allocation des ressources pour les Seychelles (2007-2010)		11

* La soumission du présent document a été retardée parce qu'il a fallu réunir des données très récentes afin de présenter au Conseil d'administration l'information la plus à jour possible.

Introduction

1. Le programme de pays qui est présenté dans ce rapport, élaboré en concertation avec le Gouvernement seychellois, les organismes des Nations Unies, les donateurs multilatéraux et des organisations du secteur privé et de la société civile, met l'accent sur les problèmes auxquels doivent s'attaquer les Seychelles pour atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) d'ici à 2015. À l'échelon national, il renforcera les capacités du secteur public et de la société civile, favorisera une bonne gouvernance, encouragera la défense de l'environnement, de meilleurs rendements énergétiques et la protection des droits de l'homme, ainsi que la réduction des risques de catastrophes naturelles et l'atténuation de leur effets.

I. Analyse de la situation

2. Les Seychelles sont un petit État insulaire en développement à revenu intermédiaire de 82 800 habitants, dont 50,6 % de femmes et 49,4 % d'hommes. L'archipel couvre une vaste superficie de l'océan Indien, constituant une zone économique exclusive de plus de 1,3 million de kilomètres carrés, pour un total de 445 kilomètres carrés de terres émergées formant 115 îles, les plus grandes étant Mahé, Praslin et La Digue. Les Seychelles connaissent les mêmes difficultés que la plupart des autres petits États insulaires en développement¹ : la vulnérabilité aux chocs d'origine extérieure, l'éloignement par rapport aux marchés mondiaux, les risques de détérioration de l'environnement et l'exposition aux catastrophes. Les principaux secteurs économiques sont le tourisme et la pêche mais, ayant diversifié leurs activités il y a quelques années, les Seychelles fournissent également des services financiers extraterritoriaux et ont réalisé d'importants investissements dans le transport maritime des carburants.

3. Selon le Rapport mondial sur le développement humain 2005, les Seychelles font partie des pays dont le développement humain est élevé, le produit intérieur brut par habitant est d'environ 8 500 dollars, l'indicateur du développement humain est de 0,786, ce qui, dans le monde, place les Seychelles au 51^e rang, le plus élevé d'Afrique; l'espérance de vie est de 66,2 ans pour les hommes et de 76,1 ans pour les femmes; le taux d'inscription dans l'enseignement primaire est de 100 % pour les garçons et pour les filles; le taux d'alphabétisation masculin et féminin chez les adultes est de 96 % et l'accroissement démographique annuel est de 1 %. Les Seychelles ont atteint la plupart des cibles détaillées des objectifs du Millénaire pour le développement qu'elles s'étaient fixées et devraient avoir réalisé tous les OMD d'ici à 2015. Depuis qu'elles ont mis en place un système de protection sociale généreux fournissant une éducation gratuite, des soins de santé et des allocations garantissant un revenu minimum aux chômeurs, aux handicapés et aux personnes âgées, les Seychelles ont réalisé d'impressionnants progrès sur le plan socioéconomique.

4. À la fin des années 90, les résultats économiques ont été mitigés en raison, principalement, de la baisse des recettes du tourisme et de la mise en conserve du

¹ Réunion internationale chargée d'examiner la mise en œuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement tenue à Maurice en janvier 2005.

thon. Le Gouvernement a beaucoup investi dans l'équipement et la mise en valeur des terres inexploitées, ce qui l'a obligé à contracter des emprunts extérieurs au taux du marché. Cela a retenti sur la balance des paiements et sur tous les secteurs de l'économie. Il a fallu accroître les recettes en devises pour éviter une pénurie de ressources. En 2003, le Gouvernement a donné une nouvelle orientation à sa politique économique afin de relancer la croissance. À ce jour, une politique budgétaire forte a permis d'obtenir des excédents budgétaires trois ans de suite et a aidé le Gouvernement à réduire sa dette intérieure. En 2005, le Gouvernement a lancé une série de négociations afin de rééchelonner le paiement des emprunts extérieurs.

5. En 2005, en adoptant la loi portant création du code de l'investissement, le Gouvernement a lancé une série de mesures de libéralisation du commerce et créé un climat plus propice aux investissements locaux et extérieurs. Ces mesures ont renforcé la confiance des investisseurs et accéléré la réalisation de nouveaux investissements. Ainsi, malgré les effets du tsunami, qui auraient pu être préjudiciables, le tourisme est en expansion depuis 2005 : les recettes ont augmenté de 12 % au premier trimestre 2006 et les arrivées de touristes ont augmenté de 11 % en un an. Le Gouvernement a lancé un programme de privatisation et a commencé par vendre la compagnie d'assurance publique. Le secteur de la distribution, notamment l'Office de commercialisation des Seychelles, a également connu des réformes.

6. La diversité biologique des Seychelles est l'une des plus riches au monde et leur plus importante richesse est la beauté unique de leur environnement. Les écosystèmes et la diversité biologique des Seychelles sont restés relativement intacts en comparaison avec ceux d'autres petits États insulaires en développement, mais les pressions exercées sur l'environnement par les activités de développement vont certainement s'accroître. D'importants problèmes écologiques vont découler de l'urbanisation croissante des îles granitiques, risquant de provoquer des conflits dans l'utilisation des terres, une augmentation des besoins d'énergie et d'eau douce, ainsi que de la quantité des eaux usées à traiter, et une augmentation des risques d'invasion par des espèces allogènes. En outre, il faudra veiller à la sauvegarde et à l'utilisation viable de la diversité biologique, formuler une politique nationale de gestion des catastrophes et renforcer davantage les capacités dans les domaines et les secteurs importants pour la lutte contre les maladies transmissibles, telles que le sida et la grippe aviaire.

7. Au cours de la mise en œuvre du projet d'autoévaluation nationale des capacités à renforcer, d'importants manques de moyens sont apparus. Il est ressorti de l'auto-évaluation que les Seychelles manquaient de moyens aux niveaux systémique, institutionnel et individuel, et qu'il s'agissait de l'obstacle principal à une gestion efficace des engagements internationaux en matière de protection de l'environnement. En outre, en dehors du secteur public, les capacités nationales sont insuffisantes pour combler cette lacune. La baisse des investissements en faveur du capital humain a obligé le pays à dépendre fortement d'une main-d'œuvre expatriée dans plusieurs secteurs importants de l'économie. Le manque de main-d'œuvre locale qualifiée pour faire face aux besoins du développement socioéconomique est un enjeu de taille du développement durable des Seychelles.

8. Les Seychellois, femmes et hommes, ont la jouissance de tous leurs droits économiques, politiques et civils. Les Seychelles sont l'un des pays de la région de

la Communauté de développement de l'Afrique australe (CDAA) qui a réalisé le plus grand nombre d'objectifs en matière de représentation des femmes à tous les niveaux de décision. Il y a 35 % de femmes au Parlement, 15 % au niveau ministériel et 45 % au niveau des chefs d'entreprise et des cadres intermédiaires. Toutefois, les faibles capacités dont disposent les institutions pour prendre en compte systématiquement l'égalité entre les hommes et les femmes continuent de nuire à l'action pour la parité. Le Plan d'action national pour le développement social pour la période 2005-2015 prévoit l'élaboration d'une politique et d'un plan d'action nationaux pour l'égalité des sexes, afin de résoudre certains problèmes en matière d'égalité des sexes, dans l'esprit du Programme d'action de Beijing. Il s'agit notamment des données ventilées par sexe, de la fiabilité des statistiques nationales, de la distinction entre les situations respectives des hommes et des femmes, des zones économiques et du partage des responsabilités parentales. L'augmentation de la violence sexiste est préoccupante. On accordera une attention particulière à l'intégration de la sensibilisation aux questions d'égalité des sexes dans les politiques et programmes au moyen d'indicateurs tenant compte des différences entre hommes et femmes, qui permettront de suivre l'évolution de la situation et de l'évaluer.

II. Coopération passée et enseignements tirés de l'expérience

9. Les Seychelles, qui sont un pays contributeur net, ne remplissent pas les conditions requises pour recevoir un financement au titre des ressources de base du PNUD (rubriques 1.1.1 et 1.1.2 du MCARB). Les domaines d'activité ont été choisis en fonction de leurs effets de synergie avec les activités menées en application de la Convention sur la diversité biologique et de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, grâce à des ressources fournies par le Fonds pour l'environnement mondial (FEM), afin de faciliter l'application du deuxième plan de gestion de l'environnement des Seychelles. L'accent est placé sur a) le renforcement des capacités institutionnelles et humaines en matière de gestion de l'environnement; b) la gestion intégrée de l'eau; c) la préservation de la diversité biologique, notamment avec la participation de la population locale; et d) les changements climatiques et le rendement énergétique. Les projets dont l'exécution a donné les meilleurs résultats sont les suivants : i) le projet visant à intégrer le respect de la diversité biologique dans différents secteurs productif (<www.env.gov.sc/bdmainstream>), qui a pu être intégralement formulé grâce au financement fourni par le mécanisme d'élaboration des projets (tranche B) du FEM; ii) l'auto-évaluation nationale des capacités à renforcer afin de remplir les obligations découlant des Conventions de Rio; et iii) le Plan stratégique de lutte contre le VIH/sida pour la période 2005-2009, ainsi que l'élaboration d'un répertoire des interventions menées dans ce cadre (<http://un.intnet.mu/undp/downloads/seychelles/HIV_per_cent20NSP_per_cent20march05.pdf>). Des mesures de promotion des droits de l'homme aux Seychelles ont été prises par une organisation non gouvernementale (ONG), avec l'aide du Fonds d'affectation spéciale pour la démocratie. Toutefois, en raison de la durée de vie limitée du Fonds d'affectation spéciale et de l'insuffisance des capacités de cette ONG, les principaux objectifs du projet n'ont pas été remplis.

10. Des responsables du Ministère de la santé et des affaires sociales et du Bureau de statistique ont participé à une formation approfondie organisée par le PNUD sur

la méthodologie employée pour planifier, chiffrer et évaluer la réalisation des OMD. Un ensemble intégré de services a donc été mis à la disposition des Seychelles afin qu'elles puissent poursuivre leurs travaux sur la stratégie pour la réalisation des OMD.

11. Le tsunami de décembre 2004 a provoqué de graves dégâts aux Seychelles, d'un montant évalué à 30 millions de dollars dans l'infrastructure, le logement et les moyens de subsistance des zones côtières de Mahé et des îles Praslin. Par un appel éclair des Nations Unies, 8,9 millions de dollars ont été demandés pour financer cinq projets visant le relèvement économique et la reconstruction des infrastructures, la fourniture de logements et d'articles non alimentaires aux familles et la prestation de services de coordination et de soutien. L'appel éclair a été peu productif : fin 2005, les deux tiers seulement du montant demandé avaient été trouvés. Les décisions importantes et constructives prises depuis la catastrophe ont abouti à l'adoption d'une nouvelle politique et à l'apparition d'un nouveau climat politique favorable à la notion d'atténuation des effets des catastrophes. À cet égard, un secrétariat national pour les catastrophes naturelles et un Comité national seychellois de réduction des catastrophes naturelles, qui établira les grandes orientations nationales, ont été créés.

III. Projet de programme

A. Liens avec le bilan commun de pays et les objectifs du Millénaire pour le développement

12. Peu d'organismes des Nations Unies étant présents aux Seychelles, il n'est pas nécessaire d'élaborer un Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement. L'élaboration du présent programme de pays s'est inspirée des documents suivants : le rapport sur l'état d'avancement de la réalisation des OMD en 2004 (<<http://un.intnet.mu/undp/html/mdgs.htm>>); le deuxième plan de gestion de l'environnement (<www.env.gov.sc/html/emps_2000-2010.html>); le plan stratégique national de lutte contre le VIH/sida (2005-2009) (<http://un.intnet.mu/undp/downloads/seychelles/HIV_per_cent20NSP_per_cent20march05.pdf>); le projet national d'auto-évaluation des capacités 2005 (<www.env.gov.sc/NCSA_Final_Report.pdf>); le Plan d'action national pour le développement social (2005-2015) (<<http://un.intnet.mu/undp/downloads/seychelles/NPASD.doc>>); l'élaboration d'un système d'alerte multirisque et de détection des tsunamis dans l'océan Indien; et l'élaboration d'un bilan commun de pays. La stratégie a tiré parti a) des priorités et engagements nationaux au titre du programme de pays pour la période 2003-2006; b) des points forts du PNUD en matière de renforcement des capacités nationales dans le secteur public et la société civile, en matière de promotion des droits de l'homme et d'action pour l'égalité des sexes, d'information sur le sida, de protection de l'environnement, de promotion de la bonne gouvernance et de gestion des catastrophes; et c) des ressources disponibles fournies ou demandées à l'Union européenne, au FEM, aux fonds d'affectation spéciale et dans le cadre d'autres partenariats, afin de réaliser les OMD dans certaines zones.

B. Résultats escomptés

Objectif 1 – Renforcement des capacités des acteurs étatiques et de la société civile afin de réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement

13. Au cours du présent programme des Seychelles, l'adéquation de la planification des ressources humaines à la politique de développement sera étudiée. Le PNUD administrera le programme de renforcement des capacités des acteurs étatiques et non étatiques qui est mené aux Seychelles grâce au financement fourni par le programme national indicatif dans le cadre du neuvième Fonds européen de développement. Le programme contribuera à accroître les capacités de l'Institut de gestion des Seychelles, afin de lui permettre d'organiser un programme de formation de cadres supérieurs et des cours de gestion de niveau universitaire. L'Institut formera une nouvelle génération de gestionnaires à travailler sur le marché local et de cadres supérieurs des secteurs public et privé, dont 50 % de femmes. Cela devrait réduire la nécessité d'embaucher des expatriés aux postes de direction. Le programme améliorera également les capacités du Ministère de l'enseignement et de la jeunesse de formuler des politiques des ressources humaines et de planification. Cela réduira la pénurie de compétences et permettra d'investir suffisamment dans le capital humain. Le programme a également pour objectif d'élaborer un cadre national relatif aux qualifications sur lequel s'appuieront les travaux de l'Autorité nationale de vérification des qualifications, qui aura l'autorité légale d'assurer les travaux de certification, de validation et d'accréditation. Cela permettra d'instaurer des règles et un certain niveau de qualité dans le système d'éducation et de formation national. Le programme aura également pour objectif de renforcer les capacités des organisations de la société civile de contribuer à la réalisation des OMD. Les activités menées au titre du programme comprendront notamment l'évaluation des compétences, l'organisation de cours sur les cycles de programmation et les appels de fonds à l'intention des ONG. Le mécanisme de coordination de la mise en réseau des ONG sera renforcé afin d'accroître leur participation à la prise de décisions et de maintenir le niveau de vie relativement élevé aux Seychelles et la stabilité politique du pays.

Objectif 2 – Égalité des sexes et droits de l'homme

14. Un programme de formation de la police en matière de droits de l'homme et de renforcement de ses capacités en la matière et d'information des membres de la société civile, des autorités judiciaires et des médias sur l'égalité des sexes et les droits de l'homme sera mis en œuvre et financé à l'aide de fonds fournis par le neuvième Fonds européen de développement. Les activités de ce programme comporteront des cours, destinés aux policiers, sur l'égalité des sexes et les droits de l'homme, pour améliorer leur connaissance de ces questions et des codes de conduite, de la lutte contre la corruption et du blanchiment d'argent. L'accent sera également placé sur les droits des personnes vivant avec le VIH/sida et la réduction de la violence familiale.

Objectif 3 – Environnement et services énergétiques durables

15. Le programme sur l'environnement privilégiera les services consultatifs et le renforcement des capacités en amont par les activités suivantes :

a) Adopter une approche stratégique afin de résoudre les difficultés en matière de capacités dans la gestion et la préservation de l'environnement, en mettant l'accent sur les principaux aspects du renforcement des capacités définis lors de l'auto-évaluation nationale des capacités à renforcer. Cela permettra d'unifier et d'exploiter au mieux les capacités actuelles, de rationaliser l'utilisation de l'information relative à l'environnement, d'améliorer la gestion de l'environnement et d'assimiler les principes relatifs au développement durable;

b) Améliorer les rendements énergétiques de façon cohérente, par une politique favorable, en renforçant les capacités locales et en fournissant des services consultatifs fondés sur les connaissances acquises afin d'accroître l'accès de toute la population aux services énergétiques;

c) Renforcer les capacités de gestion durable des terres et l'élaboration d'un plan d'action national reposant sur la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification, afin d'améliorer la viabilité de la planification de la gestion des terres et sa mise en œuvre. Renforcer également les principes directeurs, le cadre réglementaire et les incitations économiques afin d'encourager l'adoption par le plus grand nombre de pratiques viables en matière de gestion des terres;

d) Faire en sorte que les objectifs en matière de protection de la diversité biologique soient pris en compte dans les principaux secteurs de production et la protéger des principaux risques qui pèsent sur elle en raison du développement croissant des plus grandes îles à socle granitique de l'archipel; de la colonisation par des espèces allogènes envahissantes dues aux activités commerciales; de la surpêche; des changements climatiques et de l'élévation du niveau des océans; et promouvoir une gestion concertée des activités de sauvegarde dans l'industrie touristique;

e) En élaborant la deuxième communication à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC), tirer parti de la première communication nationale (1997-2000) et de la phase II des activités favorisant la biodiversité (complément, 2003-2005). Les principales composantes sont l'inventaire des émissions de gaz à effet de serre; l'évaluation de l'incidence des changements climatiques sur les secteurs les plus exposés; l'analyse des mesures pouvant empêcher une augmentation des gaz à effet de serre; et l'application d'un plan d'action national visant à faire face aux changements climatiques et à leurs retombées négatives s'accompagnant du renforcement des capacités nationales en matière de participation aux différents mécanismes s'occupant de l'atténuation des gaz à effet de serre.

Objectif 4 – Gestion durable des catastrophes

16. Pour sauver des vies humaines et protéger les biens, un système intégré d'alerte rapide en cas de catastrophe – le lien national au système d'alerte multirisque et de détection des tsunamis dans l'océan Indien – sera mis en place en exploitant les données collectées, l'évaluation des risques et de l'adaptation à ces risques, ainsi que de la diffusion d'alertes et de la fourniture de secours d'urgence en cas de catastrophe. Cette approche permettra d'intégrer le principe d'égalité des sexes à tous les niveaux lors de l'élaboration de politiques et de programmes aux niveaux national et local et de suivre des politiques, stratégies et pratiques minimisant la vulnérabilité partout dans l'archipel des Seychelles et les risques auxquels il est exposé et éliminant ou limitant les effets destructifs des catastrophes.

Le projet contribuera à la mise en œuvre des obligations découlant du Cadre d'action de Hyogo pour 2005-2015 et permettra aux Seychelles de participer à l'élaboration de la Stratégie régionale de réduction des effets des catastrophes en Afrique.

C. Stratégies de coopération

17. Les Seychelles coopéreront et collaboreront avec les groupes suivants :

a) *Système des Nations Unies*. Une collaboration sera instaurée avec i) l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, pour ce qui touche à la gestion durable des terres; ii) les Volontaires des Nations Unies, pour le renforcement des capacités des acteurs étatiques et non étatiques et le système d'alerte rapide et de gestion des catastrophes; iii) le bureau régional du Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, pour la formation de la police, des autorités judiciaires, des membres de la société civile et des médias en matière de droits de l'homme; iv) le Bureau de la coordination des affaires humanitaires et la Commission océanographique intergouvernementale (COI) de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), pour le système d'alerte au tsunami dans l'océan Indien, et avec le Bureau de la prévention des crises et du relèvement du PNUD pour l'élaboration du système d'alerte rapide et de gestion des catastrophes; v) le Centre régional de services du PNUD à Johannesburg et la Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique, pour ce qui est de l'intégration des préoccupations antisexistes et du renforcement des mécanismes nationaux de défense de l'égalité des sexes; vi) le Programme commun des Nations Unies sur le VIH/Sida, pour la généralisation de la lutte contre le sida.

b) *Institutions de Bretton Woods*. Des consultations seront organisées régulièrement avec le Directeur de pays de la Banque mondiale et les missions de visite du Fonds monétaire international (FMI) dans l'intention de faciliter les échanges d'informations relatives au programme de réforme macroéconomique et aux activités des organismes des Nations Unies aux Seychelles.

c) *Banque africaine de développement*. Le partenariat stratégique entre le système des Nations Unies, dont le bureau de pays du PNUD, et la Banque africaine de développement pour financer le Partenariat de l'océan Indien de lutte contre le VIH/sida sera maintenu dans le cadre du programme régional.

d) *Donateurs bilatéraux*. De plus nombreuses consultations avec les donateurs bilatéraux permettront de partager des informations et d'étudier les possibilités de partenariat, notamment avec la France, en matière de gestion des catastrophes.

e) *Donateurs multilatéraux*. Le PNUD travaillera avec l'Union européenne au renforcement des capacités des acteurs étatiques et non étatiques et à la promotion des droits de l'homme et avec le programme régional de gestion des zones côtières de la Commission de l'océan Indien.

f) *Société civile*. On s'attachera à renforcer les capacités des ONG en matière de gestion de l'environnement, de droits de l'homme, d'intégration des préoccupations antisexistes et de lutte contre le VIH/sida.

g) *Secteur privé.* Le PNUD cherchera à collaborer avec le secteur privé, en particulier dans les secteurs du tourisme et de la pêche, pour ce qui touche à la préservation de la diversité biologique, à la gestion des terres et à la gestion des effets des catastrophes. La contribution du secteur privé à une préservation efficace de la diversité biologique dans chaque secteur économique jouera un rôle important.

IV. Gestion, suivi et évaluation du programme

A. Suivi

18. Le programme des Seychelles sera transformé en un plan d'action pour la mise en œuvre des programmes de pays que signeront toutes les parties et qui sera examiné tous les ans. Le cadre de résultats stratégiques et le rapport annuel axé sur les résultats du PNUD permettra un suivi des résultats. Les indicateurs de résultat, les niveaux de référence et les niveaux cibles seront établis en accord avec le Gouvernement, conformément à la politique de gestion axée sur les résultats du PNUD (voir le cadre de résultats et d'allocation des ressources, en annexe). Des vérifications de l'exécution nationale seront effectuées chaque année, conformément aux procédures appliquées par le PNUD, qui veillera à la mise en place de systèmes de suivi et d'évaluation alignés sur le cadre de résultats. Des réunions entre le comité directeur du programme et les ministères chargés de la coordination seront organisées régulièrement pendant les missions du bureau du PNUD aux Seychelles.

B. Exécution et réalisation

19. Les auteurs des deux derniers programmes des Seychelles ayant démontré que l'exécution nationale avait été rationnelle et efficace, cette modalité sera utilisée dans le présent programme de pays. L'exécution nationale n'exclura pas, en cas de besoin, un recours aux compétences spécialisées et à l'expérience des institutions spécialisées des Nations Unies et des Volontaires des Nations Unies, ainsi qu'aux consultants internationaux travaillant pour eux. Le PNUD, conformément à sa politique, continuera de fournir des services d'appui aux projets à la demande du Gouvernement, notamment dans les domaines du recrutement, de la passation des marchés et de l'achat de biens et de services.

C. Mobilisation des ressources

20. La stratégie du programme pour la mobilisation des ressources et la création de partenariats reposera sur un dialogue régulier avec les partenaires. L'Union européenne s'est d'ores et déjà fermement engagée à respecter les objectifs 1 et 2 et la France à participer aux coûts de la réalisation de l'objectif 4. Le Gouvernement et d'autres parties prenantes ont reçu des engagements de cofinancement de projets financés par le FEM et il est envisagé d'utiliser des ressources fournies par le FEM pour des projets de grande et de moyenne envergure.

D. Effectifs et structure du bureau de pays

21. Une unité de gestion technique que le PNUD avait créée pour, dans un premier temps, assurer le suivi du programme de reconstruction à la suite du tsunami, contribuera au suivi et à la coordination de l'exécution du programme des Seychelles. Poursuivre la mobilisation des ressources permettrait au bureau de pays de renforcer davantage ses capacités internes. Il est également prévu, dans le cadre du système Atlas, d'établir une interface qui permettra au personnel affecté aux projets de suivre et d'évaluer les projets et les programmes.

Annexe

Cadre de résultats et d'allocation des ressources pour les Seychelles (2007-2010)

Composante	Résultats du programme de pays et indicateurs de résultat, niveaux de référence et niveaux cibles	Produits	Indicateurs de l'exécution des produits, niveaux de référence et niveaux cibles	Rôle des partenaires	Ressources (dollars É.-U.)
Objectif 1 : Renforcement des capacités des acteurs étatiques et de la société civile afin de réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement					
<p>Objectif 1 : Renforcement des capacités des acteurs étatiques et de la société civile afin de réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement</p> <p>But 1 : Réaliser les OMD et réduire la pauvreté</p> <p>Ligne de services 1.7 : donner des moyens d'action à la société civile</p>	<p>Aider l'État à formuler des politiques soucieuses de l'égalité des sexes, élaborer et appliquer un plan d'action en matière de ressources humaines. Aider les ONG à gérer les projets afin d'améliorer les services fournis</p> <p>Indicateur : nombre de cours de niveau universitaire fournis par l'Institut de gestion des Seychelles. Augmentation du pourcentage d'ONG contribuant à la prestation de services sociaux</p> <p>Niveau de référence : autonomie de l'Institut de gestion des Seychelles en février 2006. Nombre d'ONG participant à la prestation de services peu élevé</p> <p>Niveau cible : création de capacités permettant à l'Institut de gestion des Seychelles d'assurer des cours de niveau universitaire d'ici à la fin 2009</p>	<p>1. Plan d'action en matière de ressources humaines élaboré. Cours universitaires officiellement reconnus fournis par l'Institut de gestion des Seychelles</p> <p>2. Programmes de formation à la gestion des projets menés à l'intention d'ONG; examen et renforcement de la législation</p>	<p>Indicateur : plan d'action en matière de ressources humaines en cours d'application</p> <p>Nombre d'étudiants inscrits au programme d'études de gestion et de perfectionnement des cadres supérieurs ou le terminant d'ici à la fin 2009</p> <p>Pourcentage d'étudiantes dans ces deux cours atteignant 50 % d'ici à la fin 2009</p> <p>Niveau de référence : aucun plan d'action en matière de ressources humaines. Cours de gestion certifiés actuellement offerts à l'Institut de gestion des Seychelles. Aucun programme de perfectionnement des cadres supérieurs ni de diplôme de gestion de niveau universitaire n'est offert</p> <p>Niveau cible : formation universitaire offerte au niveau local par l'Institut de gestion des Seychelles d'ici à 2009</p> <p>D'ici à la fin 2007, élaboration et approbation par le Conseil des ministres de modules de formation constituant un programme d'études portant sur les ressources humaines</p> <p>Indicateur : nombre d'ONG formées à la gestion des projets, niveau de participation des ONG à la prise de décisions visant à améliorer l'efficacité de la prestation de services</p> <p>Niveau de référence : les ONG n'ont pas les capacités suffisantes pour participer activement à la prestation de services ni à la prise de décisions.</p>	<p>L'Institut de gestion des Seychelles joue un rôle directeur dans la formulation et l'application du projet. Des Volontaires des Nations Unies sont recrutés pour aider la société civile et les ONG à renforcer les capacités. Le bureau de pays du PNUD soutient le projet. Le Centre de services régional du PNUD appuiera l'élaboration de modules sur l'égalité des sexes qui seront intégrés dans les programmes de formation. Le bureau du PNUD aux Seychelles fournira un soutien technique à l'exécution du programme.</p> <p>Le Service de liaison pour les organisations non gouvernementales aux Seychelles joue un rôle directeur dans la formulation et l'application du projet. Des Volontaires des Nations Unies sont recrutés pour aider la société civile et les ONG à exécuter les programmes de renforcement des capacités.</p>	<p>318 000 (Union européenne)</p> <p>318 000 (Union européenne)</p>

<i>Composante</i>	<i>Résultats du programme de pays et indicateurs de résultat, niveaux de référence et niveaux cibles</i>	<i>Produits</i>	<i>Indicateurs de l'exécution des produits, niveaux de référence et niveaux cibles</i>	<i>Rôle des partenaires</i>	<i>Ressources (dollars É.-U.)</i>
			Niveau cible : d'ici à la fin 2008, formation de toutes les ONG rattachées au Service de liaison pour les organisations non gouvernementales aux Seychelles	Le bureau de pays du PNUD fournit un appui administratif au projet.	
Objectif 2 : Promotion des droits de l'homme					
But 2 : Encourager la gouvernance démocratique	Renforcement de la capacité des policiers de respecter les droits de l'homme et d'adopter des comportements respectueux de ces droits. Information des autorités judiciaires, des médias et des membres de la société civile sur les questions relatives à l'égalité des sexes et aux droits de l'homme	1. Cours sur les droits de l'homme et l'égalité des sexes dispensés à l'École de police Meilleure information des médias, des autorités judiciaires et de la société civile sur les problèmes se posant dans le domaine des droits de l'homme	Indicateur : nombre de policiers ayant été sensibilisés au principe d'égalité des sexes et aux droits de l'homme d'ici à la fin 2009. Attention suffisante accordée par les médias à cette action Niveau de référence : sans objet Niveau cible : formation aux droits de l'homme de 100 % des nouvelles recrues et de 50 % des policiers en poste d'ici à la fin 2009. Cours sur l'égalité des sexes et sur les droits de l'homme inclus dans le programme d'études de l'École de police. Programme de formation de formateurs élaborés d'ici à 2007. Programme national d'information sur les droits de l'homme mis à jour tous les trimestres	La Police des Seychelles dirige l'application du programme. Le bureau régional du Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme offre ses connaissances spécialisées de la police seychelloise. Le centre de services régional du PNUD fournira ses compétences spécialisées dans le domaine de l'intégration des préoccupations antisexistes. Les associations de défense des droits de l'homme, les autorités judiciaires, l'ordre des avocats et les médias contribuent à ce projet. Le PNUD fournit un soutien technique et facilite l'exécution du programme. L'Union européenne finance le programme.	260 000 (Union européenne)
Ligne de services 2.4 : justice et droits de l'homme	Indicateur : nombre de cours sur les droits de l'homme dispensés par l'École de police Niveau de référence : pas de cours sur ce sujet Niveau cible : aider l'École de police à dispenser des cours sur les droits de l'homme d'ici à 2009				
Objectif 3 : Promotion et protection de l'environnement					
But 3 : Énergie et environnement pour le développement durable	Intégrer la gestion de l'environnement et les objectifs locaux et mondiaux en la matière aux programmes nationaux	1. Meilleure information et capacités renforcées d'intégration, dans les programmes nationaux, des	Indicateur : nombre de femmes, d'hommes et d'institutions ayant reçu une formation sur l'intégration des conventions internationales relatives à l'environnement dans le développement national d'ici à la fin 2009	Les arrangements relatifs à l'application du plan seychellois de gestion de l'environnement réunissent les organisations gouvernementales, les institutions académiques, les	425 000 Fonds pour l'environnement mondial (FEM)

<i>Composante</i>	<i>Résultats du programme de pays et indicateurs de résultat, niveaux de référence et niveaux cibles</i>	<i>Produits</i>	<i>Indicateurs de l'exécution des produits, niveaux de référence et niveaux cibles</i>	<i>Rôle des partenaires</i>	<i>Ressources (dollars É.-U.)</i>
Ligne de services 3.1 : Grandes orientations et stratégies pour le développement durable	<p>Indicateur : respect des conventions sur les changements climatiques, la diversité biologique et l'érosion des sols, conformément aux normes internationales, d'ici à la fin 2008</p> <p>Niveau de référence : connaissance insuffisante des Conventions de Rio et absence d'intégration des engagements pris au niveau international dans les initiatives nationales définies dans le projet d'auto-évaluation nationale des capacités (2005)</p> <p>Niveau cible : prise en compte, dans les programmes nationaux, des objectifs définis dans les Conventions de Rio</p>	<p>objectifs des conventions internationales portant sur l'environnement</p> <p>2. Diffusion des informations relatives à l'environnement et établissement de rapports sur cette question améliorés</p> <p>3. Capacités d'application à l'échelon local des conventions internationales relatives à l'environnement renforcées pour l'aménagement des bassins versants, appliquées et diffusées</p>	<p>Niveau de référence : faiblesse de l'application du Plan seychellois de gestion de l'environnement mise en évidence lors de l'autoévaluation nationale des capacités</p> <p>Niveau cible : capacités nationales d'application du plan seychellois de gestion de l'environnement renforcées et rationalisation de son organisation</p> <p>Indicateur : nombre de rapports sur l'état de l'environnement qui seront élaborés d'ici à 2009</p> <p>Niveau de référence : projet de créer un système d'information sur l'environnement mais pas d'activités ni de communication d'informations menées systématiquement</p> <p>Niveau cible : système d'information sur l'environnement créé. Rapport sur l'état de l'environnement élaboré et adopté par le Gouvernement</p> <p>Indicateur : nombre de projets auxiliaires élaborés et exécutés avant d'être transposés au niveau local d'ici à la fin 2009</p> <p>Niveau de référence : absence de moyens d'intégrer les objectifs mondiaux (diversité biologique, climat, terres) dans la gestion locale des bassins versants</p> <p>Niveau cible : cadre institutionnel (juridique et structurel) élaboré afin d'intégrer les objectifs internationaux dans la gestion locale des terres et de l'eau, aux niveaux résidentiel et rural</p>	<p>ONG, les organisations communautaires, les autorités locales et le secteur privé.</p> <p>Une unité de gestion des projets a la responsabilité générale de la gestion, assure le secrétariat et fait rapport au Comité directeur du projet et au PNUD. Les membres du Comité directeur du projet sont choisis et nommés par le Comité directeur du Plan seychellois de gestion de l'environnement, qui est présidé par le Ministère de l'environnement et des ressources naturelles. Un groupe sur les systèmes d'information met au point les indicateurs et les procédures concernant l'état de l'environnement et plusieurs équipes de projet sur le terrain travaillent au renforcement des capacités et mènent les démonstrations au niveau local. L'application du projet s'appuie sur le plan pour la participation des parties prenantes du projet d'auto-évaluation nationale des capacités. Le PNUD fournit un soutien et des conseils techniques pendant toute la durée du projet.</p>	<p>100 000 fournis par le Gouvernement</p>

<i>Composante</i>	<i>Résultats du programme de pays et indicateurs de résultat, niveaux de référence et niveaux cibles</i>	<i>Produits</i>	<i>Indicateurs de l'exécution des produits, niveaux de référence et niveaux cibles</i>	<i>Rôle des partenaires</i>	<i>Ressources (dollars É.-U.)</i>
Ligne de services 3.3 : Accès à des services énergétiques viables	<p>Intégrer l'utilisation des technologies de mise en valeur des énergies renouvelables dans les programmes nationaux</p> <p>Indicateur : augmentation du pourcentage des technologies de mise en valeur des énergies renouvelables et des techniques à haut rendement énergétique employées</p> <p>Niveau de référence : utilisation restreinte des techniques à haut rendement énergétique</p> <p>Niveau cible : utilisation accrue des technologies de mise en valeur des énergies renouvelables</p>	<p>1. Restructuration du Bureau des affaires énergétiques</p> <p>2. Vérifications des comptes des activités énergétiques et amélioration de la qualité des données relatives à la consommation énergétique</p>	<p>Indicateur : document cadre appliqué d'ici à 2008</p> <p>Niveau de référence : en raison de la restructuration du Ministère des industries et du commerce international, en 2004, la création d'un service spécial au Bureau des affaires énergétiques a été repoussée.</p> <p>Niveau cible : fonctions du Bureau des affaires énergétiques clairement définies et connues de ses partenaires</p> <p>Indicateur : publication d'un rapport du Bureau des affaires énergétiques comprenant des données à jour</p> <p>Niveau de référence : en raison de la restructuration du Ministère de l'industrie et du commerce international, les vérifications des comptes ont été interrompues et les données relatives à la consommation énergétique actuellement disponibles ne sont pas à jour.</p> <p>Niveau cible : disposer de chiffres à jour sur la consommation répartis par catégorie</p>	<p>Le Ministère de l'environnement et le Bureau des affaires énergétiques dirigeront l'application du Programme. Des idées-cadres de projets seront élaborées en collaboration avec l'unité de coordination régionale du FEM. Le PNUD fournira des conseils techniques concernant l'élaboration du projet et mobilisera des ressources.</p>	
Ligne de services 3.4 : Gestion des terres viable afin de lutter contre la désertification et l'érosion des sols	<p>Principes relatifs à la gestion viable des terres intégrés dans les politiques, lois et programmes nationaux, ainsi que dans la planification du développement</p> <p>Indicateur : plan d'action national élaboré d'ici à juin 2009. Trois projets de démonstration similaires exécutés à</p>	<p>Création de systèmes et de capacités de suivi et d'évaluation de la dégradation des sols; transposition à une plus grande échelle des projets expérimentaux</p>	<p>Indicateur : d'ici à 2007, exécution de projets de démonstration utilisant les techniques de gestion des terres propres à chaque site</p> <p>Niveau de référence : absence d'approche coordonnée de la planification de l'utilisation des terres et de la gestion des ressources naturelles</p> <p>Niveau cible : créer des systèmes et formuler des approches locales de la gestion des ressources naturelles</p>	<p>Le Comité directeur du Plan seychellois de gestion de l'environnement, sous la présidence du Ministère de l'environnement, supervisera l'application du projet. La Division des ressources forestières fournira des conseils techniques pour la formulation d'un projet de moyenne envergure et d'un plan d'action national sur l'érosion des sols. Le PNUD sera membre du Comité</p>	<p>400 000 FEM</p> <p>100 000 en espèces, fournis par le Gouvernement</p>

<i>Composante</i>	<i>Résultats du programme de pays et indicateurs de résultat, niveaux de référence et niveaux cibles</i>	<i>Produits</i>	<i>Indicateurs de l'exécution des produits, niveaux de référence et niveaux cibles</i>	<i>Rôle des partenaires</i>	<i>Ressources (dollars É.-U.)</i>
	<p>Mahé, Praslin et La Digue</p> <p>Niveau de référence : contexte peu propice à une gestion durable des terres</p> <p>Niveau cible : ajustement de la politique générale et liens établis entre les institutions, stratégies formulées et capacités renforcées</p>			<p>directeur. Le bureau du PNUD et l'unité de coordination régionale du FEM fourniront un soutien technique.</p>	
Ligne de services 3.5 : Préservation et utilisation viable de la diversité biologique	<p>Préservation de l'intégrité fonctionnelle des écosystèmes terrestres et côtiers constituant le point de départ d'un développement durable</p> <p>Indicateur : amélioration de la gestion des zones d'écosystèmes terrestres et marins ou de leur état de préservation. Augmentation des investissements consentis par les secteurs de production en faveur de modèles de gestion concertée des activités de sauvegarde de l'environnement</p>	<p>1. Conditions propices à la prise en compte systématique de la nécessité de sauvegarder la diversité biologique renforcées dans tous les secteurs</p>	<p>Indicateur : pourcentage des zones géographiques de diversité biologique dont le statut prioritaire a été modifié dans le cadre de l'aménagement du territoire. Pourcentage du territoire visé par des plans d'aménagement des terres, des eaux et des zones côtières ayant été approuvés par le Gouvernement</p> <p>Niveau de référence : la législation en vigueur est dépassée et inefficace. Aucun plan d'aménagement des terres, des eaux et des zones côtières n'a été adopté.</p> <p>Niveau cible : l'exploitation de 40 % des terres désignées dans le volet « diversité biologique » du plan modifié est planifiée. Un plan d'aménagement de l'espace adopté par le Gouvernement porte sur 100 % du territoire.</p>	<p>Le Département de l'environnement, sous la supervision du Ministère de l'environnement et des ressources naturelles, a la responsabilité globale de la mise en œuvre du projet.</p> <p>L'Autorité seychelloise chargée de la pêche et le nouveau Comité de développement de la pêche sont responsables de la gestion de la composante « pêche ». Le Ministère de l'utilisation des terres et de l'espace est directement responsable de l'élaboration du plan d'aménagement du territoire, le Département du tourisme comporte une unité chargée de l'utilisation du sol et l'Office</p>	<p>1 745 000 FEM</p> <p>598 000 en espèces, fournis par le Gouvernement</p> <p>965 000 FEM</p> <p>1 353 000 en espèces, fournis par le Gouvernement</p>

<i>Composante</i>	<i>Résultats du programme de pays et indicateurs de résultat, niveaux de référence et niveaux cibles</i>	<i>Produits</i>	<i>Indicateurs de l'exécution des produits, niveaux de référence et niveaux cibles</i>	<i>Rôle des partenaires</i>	<i>Ressources (dollars É.-U.)</i>
	Niveau de référence : risques pesant sur la diversité biologique en raison de l'aménagement des grandes îles; de la colonisation par des espèces allogènes envahissantes; de la surpêche et des problèmes écologiques liés au tourisme	2. Adoption de méthodes et de moyens permettant d'intégrer les préoccupations relatives à la diversité biologique et à la gestion des pêches artisanales	Indicateur : nombre d'hectares gagnés grâce à l'amélioration des systèmes de gestion Niveau de référence : en l'absence de mesure d'amélioration des systèmes de gestion, il n'a pas été gagné d'espace supplémentaire. La pêche aux lignes n'est pas réglementée. Niveau cible : gestion améliorée de 4 133 800 hectares (Mahé Plateau). Limites établies pour la pêche aux lignes : rendement géré par le Ministère de l'éducation et de la jeunesse	du tourisme seychellois a pour responsabilité de faciliter l'élaboration et l'adoption de pratiques touristiques satisfaisantes. L'unité de coordination régionale du PNUD et du FEM apportent des conseils et un soutien technique à la mise en œuvre du projet.	990 000 FEM 1 093 000 en espèces, fournis par le Gouvernement
	Niveau cible : prise en compte des objectifs en matière de protection de la diversité biologique dans les principaux secteurs de production	3. Adoption, dans le cadre du développement touristique, de pratiques tenant compte de la nécessité de préserver la diversité biologique	Indicateurs : nombre supplémentaire d'hectares de terres devant être ménagées sur le plan écologique dont l'état de conservation s'est amélioré grâce aux investissements des opérateurs touristiques Niveau de référence : cinq îles seulement investissent dans les zones devant être ménagées sur le plan écologique. Aucun hôtel ne détient le label du tourisme durable Niveau cible : amélioration de l'état de conservation de plus de 6 000 hectares marins et plus de 6 000 hectares terrestres. Quarante hôtels participant au programme d'ici à 2010		2 000 000 FEM 580 000 en espèces, fournis par le Gouvernement
		4. Capacités nationales renforcées en vue de prévenir l'introduction d'espèces allogènes envahissantes (prévention des risques biotechnologiques)	Indicateur : création d'un service de prévention des risques biotechnologiques doté d'un mandat global Niveau de référence : moins de 5 % des conteneurs sont inspectés Niveau cible : Service de prévention des risques biotechnologiques complètement opérationnel; inspection de 90 % des conteneurs		

<i>Composante</i>	<i>Résultats du programme de pays et indicateurs de résultat, niveaux de référence et niveaux cibles</i>	<i>Produits</i>	<i>Indicateurs de l'exécution des produits, niveaux de référence et niveaux cibles</i>	<i>Rôle des partenaires</i>	<i>Ressources (dollars É.-U.)</i>
Ligne de services 3.6 : Politique et planification nationales et sectorielles visant à réduire les émissions de substances appauvrissant la couche d'ozone et de polluants rémanents	<p>Améliorer les capacités des Seychelles d'intégrer le changement climatique dans les priorités de développement sectorielles et nationales dans le cadre de la formulation de la deuxième communication nationale</p> <p>Indicateur : texte de la deuxième communication nationale</p> <p>Niveau de référence : première communication nationale, qui avait été terminée en 2000</p> <p>Niveau cible : achèvement de la communication nationale d'ici à juin 2009 pour présentation à la Conférence des Parties</p>	<p>1. Évaluation des effets potentiels des changements climatiques sur les secteurs les plus fragiles</p> <p>2. Plan d'action national contre les changements climatiques et leurs effets destructeurs</p>	<p>Indicateur : rapport d'évaluation de la vulnérabilité de tous les secteurs élaboré d'ici à la fin décembre 2008</p> <p>Niveau de référence : rapport d'évaluation de la vulnérabilité pour 1999 élaboré pour certains secteurs</p> <p>Niveau cible : évaluer le degré de vulnérabilité de tous les secteurs</p> <p>Indicateur : mise en œuvre d'un plan d'action contre les changements climatiques d'ici à juillet 2009</p> <p>Niveau de référence : aucun plan d'action contre les changements climatiques n'a été adopté à ce jour</p> <p>Niveau cible : élaboration, d'ici à la fin 2008, d'un plan d'action national contre les changements climatiques dans le cadre de l'application de la deuxième communication nationale</p>	<p>Le Comité national des Seychelles chargé des catastrophes fournira des conseils techniques concernant les activités à mener face aux changements climatiques dans le cadre de l'élaboration de la deuxième communication nationale. Tous les autres ministères, départements et ONG sont membres du Comité national chargé des catastrophes et sont consultés au sujet des priorités nationales, de la définition des projets dans le cadre de la proposition de deuxième communication nationale, de la mise au point de projets concernant la pêche et l'environnement dans le cadre de la deuxième communication nationale et de l'élaboration de rapports relatifs aux activités menées. L'unité de coordination régionale du PNUD et du FEM fournira des conseils et un soutien technique à la mise en œuvre du projet.</p>	<p>405 000 FEM</p> <p>50 000 en espèces, fournis par le Gouvernement</p>
Objectif 4: Gestion des catastrophes					
But 4 : Prévention des crises et relèvements	Création aux Seychelles d'un système d'alerte rapide et de gestion des effets des catastrophes	1. Élaboration d'une politique nationale de gestion des effets des catastrophes, d'un cadre	Indicateur : politique, cadre stratégique et cadre juridique nationaux visant à atténuer les conséquences des catastrophes élaborés et diffusés	Le Secrétariat national chargé de la gestion des risques et des effets des catastrophes, qui a été créé à la présidence, joue un rôle directeur en formulant la politique, la stratégie et le	(125 000) montant cible pour l'allocation des ressources de base 1.1.3

<i>Composante</i>	<i>Résultats du programme de pays et indicateurs de résultat, niveaux de référence et niveaux cibles</i>	<i>Produits</i>	<i>Indicateurs de l'exécution des produits, niveaux de référence et niveaux cibles</i>	<i>Rôle des partenaires</i>	<i>Ressources (dollars É.-U.)</i>
Ligne de services 4.5 : Action préventive visant à atténuer les conséquences des catastrophes naturelles	<p>Indicateur : système d'alerte rapide et de gestion des effets des catastrophes établi d'ici à fin 2007</p> <p>Niveau de référence : secrétariat national pour la gestion des catastrophes naturelles créé à la présidence</p> <p>Niveau cible : élaboration d'un cadre national d'intégration de l'action préventive visant à atténuer les conséquences des catastrophes naturelles et de renforcement des capacités locales de gestion des effets des catastrophes</p>	<p>stratégique, d'un cadre juridique et de normes visant à atténuer les conséquences des catastrophes menée à bien et intégrée dans la planification nationale du développement</p> <p>2. Plans d'urgence et dispositifs d'intervention sectoriels élaborés aux échelons national, local et communautaire et capacités renforcées de gestion des effets des catastrophes</p> <p>3. Réseaux d'alerte rapide en cas de tsunamis établis aux niveaux local et international</p>	<p>Niveau de référence : aucune politique, cadre stratégique ou cadre juridique nationaux visant à atténuer les conséquences des catastrophes</p> <p>Niveau cible : politique, cadre stratégique et cadre juridique nationaux visant à atténuer les conséquences des catastrophes indiquant clairement les rôles et responsabilités définis, adoptés et rendus effectifs. Capacités locales de gestion des effets des catastrophes renforcées</p> <p>Indicateur : nombre de districts ayant des dispositifs d'intervention et connaissance de leur rôle et de leurs fonctions par la population</p> <p>Niveau de référence : secrétariat national pour la gestion des catastrophes naturelles créé à la présidence</p> <p>Niveau cible : définition des rôles et responsabilités des différentes parties prenantes dans la préparation en prévision des catastrophes et les interventions en cas de catastrophe. Secrétariat créé et centre d'intervention d'urgence équipé</p> <p>Indicateur : système expérimental d'alerte rapide élaboré et testé</p> <p>Niveau de référence : sans objet</p> <p>Niveau cible : participation effective à tous les niveaux aux activités d'alerte rapide et d'intervention en cas de catastrophe</p>	<p>cadre juridique nationaux sur les catastrophes naturelles, sous la supervision du Comité national chargé des catastrophes naturelles, en concertation avec le Bureau de la prévention des crises et du relèvement du PNUD, le Bureau de la coordination des affaires humanitaires et l'UNESCO. Le Bureau de la coordination des affaires humanitaires fournit des avis techniques concernant le processus de planification en cas d'imprévu. Le Bureau de la prévention des crises et du relèvement apporte un soutien technique, recrute des experts techniques et établit la liaison entre le Bureau de la prévention des crises et du relèvement, le programme mondial de détection des risques, ainsi que l'initiative mondiale d'intégration. La France a participé au financement de ce projet.</p>	<p>(150 000) France</p>
				Total (en milliers de dollars)	Ressources ordinaires 125 Autres 12 200 Total 12 325